

# SIMULATEUR DONATION

## PRISE EN MAIN

|                                          |             |
|------------------------------------------|-------------|
| Type de document                         | Guide       |
| Application                              | HAUMEAL     |
| Simulateur                               | Donation    |
| Destinataire                             | Utilisateur |
| Date de dernière mise à jour du document | 24/06/2022  |

*Astuce : pensez à utiliser la recherche par mot clé pour trouver votre réponse !*

## PERIMETRE FONCTIONNEL TRAITE

Le simulateur estime les droits de donation et, dans le cas d'une donation notariée, les émoluments du notaire rédacteur de l'acte.

Vous pouvez saisir des donations en pleine propriété, en nue-propriété mais aussi des donations portant sur l'usufruit temporaire d'un bien.

Les dispositifs spécifiques suivants sont pris en compte :

- Don familial de somme d'argent
- Pacte Dutreil
- Actifs forestiers
- Biens ruraux loués à long terme et parts de GFA /GAF / GFV / GFR

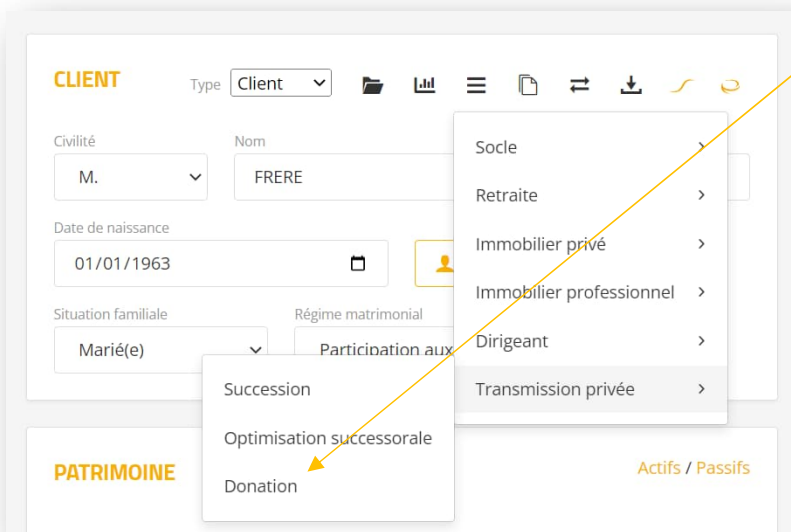
## PRECISIONS

- Dans cette première version, le simulateur ne permet pas de saisir une donation à un petit-enfant représentant son parent prédécédé.
- Il n'est pas encore possible de générer un rapport. Les résultats sont uniquement restitués dans l'interface.

## DEMARRER UNE SIMULATION

### A PARTIR DE LA FICHE CLIENT

Cliquez sur le pictogramme  puis choisissez le simulateur « Donation »



The screenshot shows the 'CLIENT' form in the PLP SOFT application. The form includes fields for 'Civilité' (M.), 'Nom' (FRERE), 'Date de naissance' (01/01/1963), 'Situation familiale' (Marié(e)), and 'Régime matrimonial' (Participation aux). A dropdown menu is open, showing options: 'Socle', 'Retraite', 'Immobilier privé', 'Immobilier professionnel', 'Dirigeant', 'Transmission privée', 'Succession', 'Optimisation successorale', and 'Donation'. The 'PATRIMOINE' section is visible at the bottom, with a sub-menu open showing 'Actifs / Passifs'.

## A PARTIR DU MENU VERTICAL DE GAUCHE

Choisissez le module « Transmission privée » dans « Mes Outils », puis « Donation ». Vous atteignez la page d'accueil du simulateur. Puis recherchez le client pour lequel vous souhaitez faire une simulation.



The screenshot shows the 'DONATION' module interface. At the top left is an icon of three people. The title 'DONATION' is in orange, followed by the subtitle 'Estimer les droits de donation et les émoluments du notaire'. Below this is a list of four features, each preceded by a green checkmark: 'Prise en compte des donations antérieures pour le calcul de l'abattement disponible', 'Donation en pleine propriété, en nue-propriété ou donation de l'usufruit temporaire', 'Prise en compte des dispositifs spécifiques (don familial de somme d'argent, pacte Dutreil, ...)', and 'Calcul des émoluments du notaire selon la nature du bien donné'. Below the list is a search section titled 'Recherche du client par nom:' with a text input field containing 'Yann FRERE'. At the bottom is an orange button with a white icon and the text 'Lancer le simulateur'.

**DONATION**  
*Estimer les droits de donation et les émoluments du notaire*

- ✓ Prise en compte des donations antérieures pour le calcul de l'abattement disponible
- ✓ Donation en pleine propriété, en nue-propriété ou donation de l'usufruit temporaire
- ✓ Prise en compte des dispositifs spécifiques (don familial de somme d'argent, pacte Dutreil, ...)
- ✓ Calcul des émoluments du notaire selon la nature du bien donné

Recherche du client par nom:

Yann FRERE

 Lancer le simulateur

## A PARTIR DE LA LISTE DES CLIENTS

Placez vous sur le client pour lequel vous souhaitez lancer la simulation et cliquez sur le pictogramme



CLIENTS DE PLP SOFT DEMO MAGNA

Rechercher dans toutes les entités

Rechercher dans tous les champs : motus

| Client     | Date de naissance | Limitation/Opposition | Dossiers | Autres actions                                                                                                                                                                        |
|------------|-------------------|-----------------------|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MOTUS Jean | 01/01/1957        | Aucune                |          | <ul style="list-style-type: none"> <li>Socié</li> <li>Retraite</li> <li>Immobilier privé</li> <li>Immobilier professionnel</li> <li>Dirigeant</li> <li>Transmission privée</li> </ul> |

Affichage de l'élément 1 à 1 sur 1 éléments (filtré de 99 éléments au total)

[Ajouter un client](#)
[Import de données](#)

[Succession](#)  
[Optimisation successorale](#)  
[Donation](#)

1 Suivant

## SAUVEGARDER UNE SIMULATION

Il convient de cliquer sur le pictogramme  , en haut à droite de la page

Ensuite, vous accédez aux différentes fonctionnalités





### « ENREGISTRER SOUS »

Cette fonction permet de sauvegarder la première simulation faite pour un client, puis de créer d'autres simulations sauvegardées (variantes de la simulation initiale).

### « ENREGISTRER »

Cette fonction permet de sauvegarder des modifications sur la simulation en cours, sans créer une nouvelle simulation.

## SAISIE DES DONNEES

### FORME DE LA DONATION

Vous devez indiquer si la donation envisagée est **une donation notariée ou un don manuel**. Dès lors que vous optez pour la donation notariée, le simulateur calcule les émoluments du notaire (le montant indiqué comprenant la TVA au taux de 20%).

### DATE DE LA DONATION

Par défaut, la date de la donation renseignée par défaut est la date du jour. Vous pouvez la modifier librement. Le simulateur calcule les abattements disponibles à la date de la donation.

### DONNEES PERSONNELLES

Les éléments renseignés dans la fiche client sont repris dans le simulateur, dans l'onglet « Données personnelles », savoir :

- La date de naissance
- La situation familiale
- Les successibles

- Les donations antérieures
  - Si vous avez saisi des donations antérieures dans la fiche client, le message d'alerte ci-dessous vous invitera à préciser le dispositif spécifique qui aurait pu s'appliquer

**Attention**



Si les donations antérieures ont bénéficié d'un dispositif spécifique (pacte Dutreil, don 790 G, actifs forestiers, parts de GFA et biens ruraux loués à long terme), nous vous invitons à l'indiquer dans les donations antérieures en sélectionnant le dispositif concerné

OK

## Les donations antérieures

Le cas échéant, la saisie des donations antérieures est indispensable pour un calcul exact des droits de donation sur la nouvelle donation envisagée.

Les donations antérieures saisies dans la fiche client sont reprises automatiquement dans le simulateur ; vous y accédez via le bouton jaune « Donations antérieures ».

Si vous ne les avez pas renseignées dans la fiche client, vous pouvez les ajouter directement dans le simulateur, toujours au moyen du bouton jaune « Donations antérieures » puis en cliquant sur le bouton « Ajouter ».

Dans la case « valeur de rapport fiscal », vous devez renseigner la valeur de la donation diminuée des abattements spécifiques (pacte Dutreil, actifs forestiers, biens ruraux loués à long terme, parts de GFA/GAF/GFV et GFR). N'oubliez pas de sélectionner le dispositif spécifique concerné le cas échéant.

Concernant le dispositif « don familial de somme d'argent (article 790G du CGI) », la valeur de rapport fiscal est automatiquement portée à 0 €.

## Les successibles

Les successibles renseignés dans la fiche client sont repris automatiquement dans le simulateur ; vous y accédez via le bouton « Sélection des donataires ».



Si vous ne les avez pas renseignés dans la fiche client, vous pouvez les renseigner directement dans le simulateur, toujours au moyen du bouton jaune « sélection des donataires » puis en cliquant sur le bouton « Ajouter ».

### Assiette imposable IFI avant donation

L'assiette imposable IFI avant donation est utilisée uniquement dans le cas où vous sélectionnez une donation de l'usufruit temporaire dans l'onglet « Modalités de la donation ».

Par défaut, la valeur renseignée est nulle. Vous devez indiquer dans cette case la valeur imposable des actifs immobiliers détenus directement ou indirectement avant la donation.

## CARACTERISTIQUES DE LA DONATION

### Type de bien

Ici, vous choisissez, dans le menu déroulant, le type de bien objet de la donation. Il peut s'agir :

- d'un immeuble
- d'une somme d'argent
- de valeurs mobilières (cotées), droits sociaux et entreprises individuelles
- de valeurs mobilières non cotées
- d'actifs forestiers
- de biens ruraux loués à long terme
- de parts de GFA / GAF / GFV / GFR
- ou d'autres biens

Si vous choisissez « don manuel », la donation ne pourra pas porter sur les biens de nature immobilière (immeuble, actifs forestiers et biens ruraux loués à long terme).

Si la donation porte sur **des actifs forestiers, des biens ruraux loués à long terme, ou des parts de GFA / GAF / GFV / GFR**, l'abattement prévu aux articles 793 et 793 bis du CGI sera automatiquement appliqué par le logiciel, comme le précise l'aide dans le message ci-dessous.

Aide

Si vous sélectionnez les actifs forestiers, les biens ruraux loués à long terme ou les parts de GFA, GAF, GFV et GFR, l'abattement de 75% sur la valeur des biens donnés (plafonné à 50% au-delà de 300 000 € pour les biens ruraux loués à long terme et les parts de groupements précités) sera appliqué automatiquement par le logiciel, considérant que les conditions prévues aux articles 793 et 793 bis du CGI sont remplies. Si ce n'est pas le cas, nous vous invitons à sélectionner "autres biens" (par exemple pour la fraction de la valeur des parts des groupements ne correspondant pas à des biens ruraux loués à long terme)

## Pacte Dutreil

Si la donation porte sur des immeubles, des valeurs mobilières (cotées ou non), des droits sociaux et des entreprises individuelles, vous devrez indiquer si le dispositif Dutreil est applicable, comme vous le précise le message d'aide.

### Aide

Si vous avez sélectionné "Immeuble", "Valeurs mobilières (cotées), droits sociaux et entreprises individuelles" ou "Valeurs mobilières non cotées" comme type de biens et que ces biens font l'objet d'un pacte Dutreil, l'assiette taxable est réduite à hauteur de 75% de sa valeur. Vous devez alors indiquer "oui" dans la case prévue à cet effet. Les conditions du pacte Dutreil sont précisées aux articles 787 B (pour les parts de sociétés) et 787 C (pour les entreprises individuelles) du CGI

## Détenteur du bien donné

Dans cette case, vous indiquerez le détenteur du bien (le client, le conjoint, la communauté ou la société d'acquêts). Le détenteur du bien correspond ici au donateur.

- **Ainsi, dans le cas où le bien est détenu en indivision par le client et son conjoint et qu'ils sont co-donateurs, vous devrez faire deux simulations, l'une pour le client, l'autre pour le conjoint.**

## Valeur en pleine propriété

Renseignez ici la valeur de la pleine propriété du bien donné. Dans le cas d'un bien indivis, il s'agit de la valeur de la pleine propriété de la quote-part indivise détenue par le donateur.

- **Si le bien donné est un bien dépendant de la communauté mais qu'un seul des époux se porte donateur, nous vous invitons à renseigner client ou conjoint dans la case "Détenant du bien donné » et la valeur de la moitié du bien dans la case « Valeur en pleine propriété ».**

## Modalités de la donation

Vous indiquerez dans cet onglet si la donation porte sur la pleine propriété, la nue-propriété ou s'il s'agit d'une donation d'usufruit temporaire.

Données personnelles   Caractéristiques de la donation   Modalités de la donation

Droits donnés

| Donataire       | Quotité |                                                                                              |
|-----------------|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Marie LEBLANC ▼ | 50%     | <div>Pleine propriété ▼<br/>Pleine propriété<br/>Nue-propriété<br/>Usufruit temporaire</div> |
| Julie LEBLANC ▼ | 50%     |                                                                                              |

Si la donation porte sur une somme d'argent, elle sera nécessairement consentie en pleine propriété.

La donation d'usufruit temporaire pourra uniquement porter sur des immeubles. Dans ce cas, vous aurez à renseigner la durée de l'usufruit temporaire dans la case prévue à cet effet.

Données personnelles   Caractéristiques de la donation    Modalités de la donation

Droits donnés

Usufuit temporaire ▼

Durée de l'usufruit temporaire

an(s)

La durée de l'usufruit temporaire est obligatoire

| Donataire       | Quotité |
|-----------------|---------|
| Marie LEBLANC ▼ | 100%    |

Par défaut, le bien est donné aux donataires par parts égales. Vous pouvez librement modifier cette répartition entre les donataires, voire supprimer un successible au moyen du pictogramme .

Données personnelles   Caractéristiques de la donation   Modalités de la donation

Droits donnés Nue-propriété ▾

| Donataire       | Quotité |                                                                                     |
|-----------------|---------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Marie LEBLANC ▾ | 50%     |  |
| Louis LEBLANC ▾ | 50%     |  |

## RESTITUTION DES RESULTATS

Les résultats sont affichés sous forme de graphiques, à droite des données de la simulation.

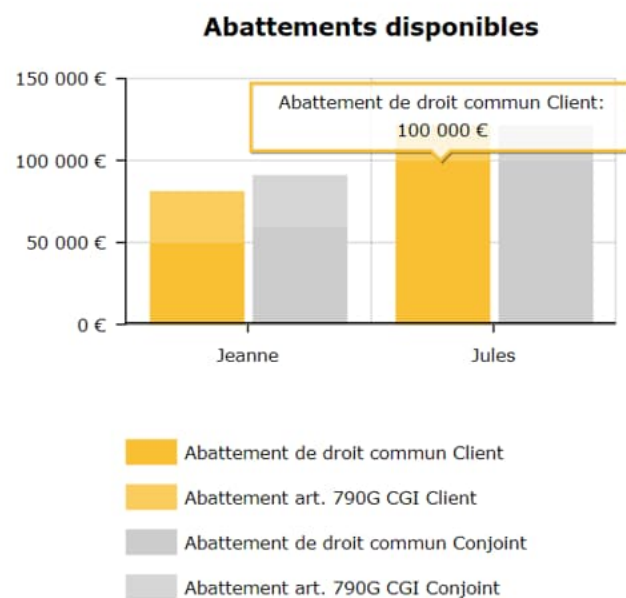
### GRAPHIQUE « ABATTEMENTS DISPONIBLES

Un premier graphique vous indique les abattements disponibles pour chaque successible, à savoir :

- les abattements dépendant du lien de parenté (prévus aux articles 779 et 790 B du CGI)
- l'abattement spécifique au don familial de somme d'argent (prévu à l'article 790 G du CGI)

Il s'agit des **abattements disponibles à la date de la simulation**, c'est-à-dire **avant la donation envisagée**.

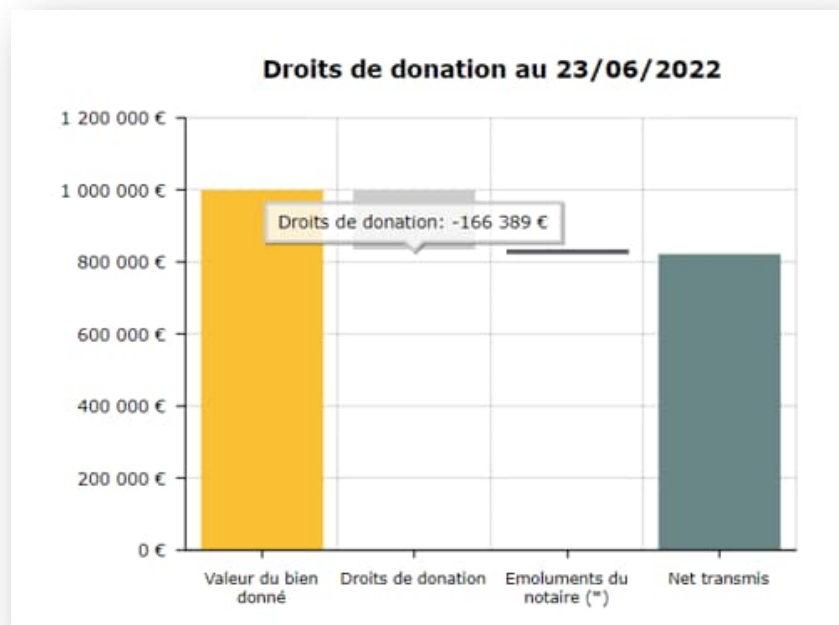
## RÉSULTATS



## GRAPHIQUES « DROITS DE DONATION AU JJ/MM/AAAA »

Le montant des droits de donation est indiqué dans un 2<sup>nd</sup> graphique, situé sous le graphique des abattements disponibles.

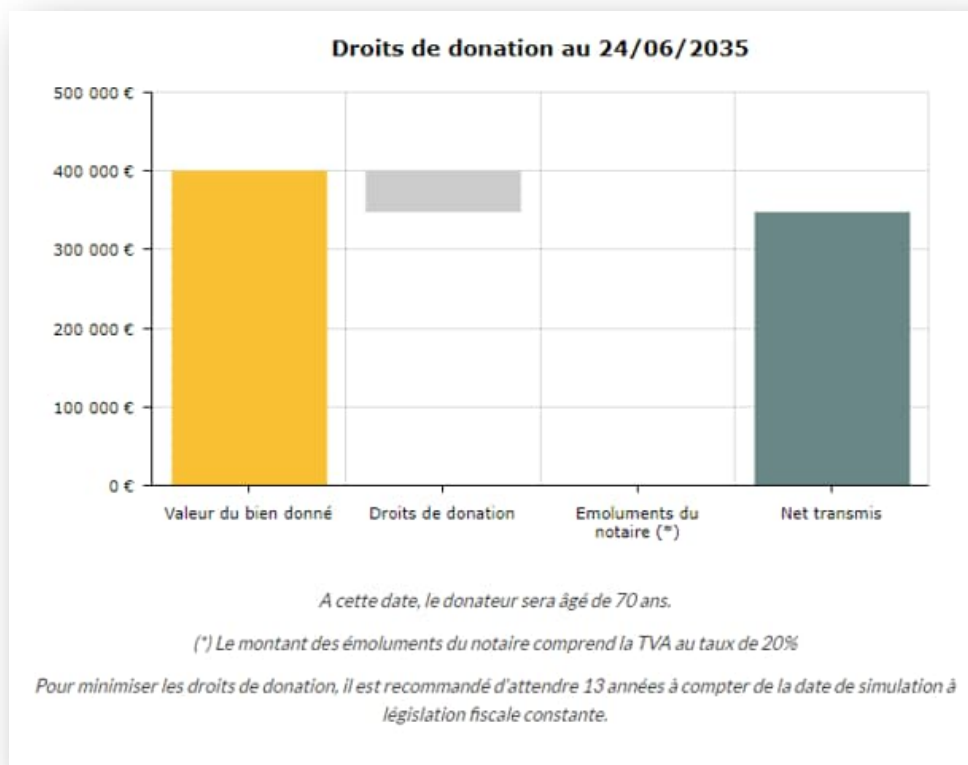
- Si vous avez sélectionné « donation notariée » dans la case « forme de la donation », le simulateur calculera automatiquement les émoluments dus au notaire chargé de recevoir l'acte.
- Si vous avez sélectionné « somme d'argent » dans la case « type de bien », l'abattement prévu à l'article 790 G du CGI sera appliqué en priorité (sous réserve que les conditions d'âge soient satisfaites), l'abattement de droit commun étant appliqué sur le surplus.



Si la donation porte sur la nue-propiété du bien, le graphique compare le montant des droits de donation à acquitter avec le montant des droits qui seraient dus en cas de donation en pleine propriété.



Dans le cas où des donations antérieures ont consommé tout ou partie des abattements des donataires, un 3<sup>ème</sup> graphique restitue la fiscalité à acquitter si la donation est consentie à une date ultérieure.



S'il s'agit d'une donation d'usufruit temporaire, le simulateur calcule l'économie d'IFI procurée par la donation pour la durée de l'usufruit temporaire, en supposant que le patrimoine immobilier net imposable reste constant pendant la durée du démembrement.

